

AMELIORATION DU PARCOURS DE SOINS DES PERSONNES HANDICAPEES EN SITUATION COMPLEXE ENTRE EQUIPES SANITAIRES ET MEDICO-SOCIALES

Contexte

Plusieurs rapports, dont celui de la haute autorité de santé en 2008 et celui établi par Pascal Jacob en 2013 ont souligné les difficultés d'accès aux soins des personnes handicapées. Un des objectifs prioritaires définis par la conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014 et du projet de loi relatif à la modernisation du système de santé, est d'améliorer l'accès aux soins et les parcours de soins des personnes handicapées via des plateformes territoriales d'appui aux parcours de sante complexes. En réponse, l'ANESM a émis des recommandations destinées aux ESMS et 41 acteurs médico-sociaux et sanitaires - dont la FHF - ont signé la charte Romain Jacob. Ils se sont engagés à « systématiser les actions communes de formation et de sensibilisation au handicap ». Il s'agit, par cette formation, de favoriser leur adaptation aux problématiques des personnes handicapées, adultes et enfants, « en situation complexe », dont l'évaluation de l'état de santé est difficile, de rechercher des modalités d'organisation partagées des parcours de soins et de formaliser des partenariats possibles à différents niveaux.

Objectifs

Améliorer le parcours de soin des personnes handicapées en situation « complexe » dans le cadre d'une complémentarité d'équipes sanitaires et médico-sociales :

- appréhender les modalités spécifiques de prise en charge d'une personne en situation de handicap dans un parcours de soins ;
- s'approprier les outils d'évaluation de l'état de santé des personnes handicapées (échelles, protocoles...) ;
- identifier les acteurs internes et partenaires externes mobilisables dans un parcours de soin ;
- repérer les bonnes pratiques de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de handicap au sein de son équipe.

Renseignements complémentaires

Contact : Sandra Durand Conseillère formation s.durand@anfh.fr 04 91 17 71 33

Public

Chaque groupe sera constitué de professionnels exerçant dans des structures médico-sociales et sanitaires de préférence si-tuées dans un même territoire de santé et plus particulièrement :, professionnels de santé (médecins, infirmiers, aides soignants, cadres, directeurs...),

professionnels des métiers socio-éducatifs (assistants socio-éducatifs, éducateurs, animateurs, responsable d'encadrement...)

Exercice

2019

Code de formation

AXE8SD14

Nature

AFR

Organisé par

IFSO

Typologie

Formation continue ou Développement des connaissances et des compétences